Envoyé en préfecture le 05/09/2023 Reçu en préfecture le 05/09/2023

Publié le Vauvelle-Caládonte

ID: 988-200013092-20230901-16_2023-DE

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil vingt-trois, le 1er septembre

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de monsieur Pascal VITTORI, maire de la commune

Nombre de membres en exercice : 23 Date de la convocation : 22 août 2023

<u>Présents</u>: M. Karlheinz CREUGNET, Mme Valérie TRAHAN, Mme Valentine TOFILI, M. Henri POIROI, Mme Josiane LECHANTEUR, Mme Fabienne SANTACROCE, M. Yannick ROLLAND, Mme Brigitte CLARISSE, M. Jean-Michel LAVAL, M. Jacques CHETAH, Mme Carine THEVEDIN, M. Hervé KIKI, Mme Sandrine LODS, M. Philippe LEMAITRE.

Absents excusés et représentés :

Mme Marielle AUVRAY a donné procuration à Valérie TRAHAN Mme Odette GEORGET a donné procuration à Mme Josiane LECHANTEUR M. Richard OLLIVIER a donné à M. Karlheinz CREUGNET Mme Aude LEGRAS a donné procuration Mme Brigitte CLARISSE M. David CARNICELLI a donné procuration à Valentine TOFILI

Absents : M. Jérôme SIRET, Mme Sonia MAHOSSEM, M. Roger THEVEDIN.

ADOPTION:

- CONTRE:
- ABSTENTION :
- POUR: 20

Délibération n° 57/2023

Objet : Attribution d'une subvention au titre de la participation de la commune au projet de ressourcerie portée par l'association BOULOUPARIS SOLIDARITÉ dans le cadre du BUD 2023

- \mathbf{Vu} la loi n° 77/744 du 8 juillet 1977 modifiant le régime communal dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances,
- **Vu** la loi n° 90-1247 du 29 décembre 1990 portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de Nouvelle-Calédonie et dispositions diverses relatives à ce territoire,
- Vu la loi organique n° 99/209 du 19 Mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- Vu la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- **Vu** la délibération n°49/2023 du 7 juillet 2023 portant sur l'autorisation de signature d'actes relatifs à la mise à disposition d'un foncier à l'association Boulouparis Solidarité dans le cadre de son projet de ressourcerie,

Exposé des motifs :

Considérant l'intérêt pour la commune de Boulouparis d'accompagner l'association BOULOUPARIS SOLIDARITE dans ses actions sociales, la commune soutient cette structure dans son projet de ressourcerie, porté au budget participatif 2023 de la province Sud, à hauteur de 20% du coût de l'opération. Ce projet a été évalué à 15 870 002 F CFP, la participation communale s'élèvera à 3 174 000 F CFP.

Envoyé en préfecture le 05/09/2023 Reçu en préfecture le 05/09/2023

Publié le Province Sud

ID: 988-200013092-20230901-16_2023-DE

Sur proposition du maire, le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE:

Article 1:

D'approuver le versement d'une subvention d'investissement d'un montant de trois millions cent soixantequatorze mille (3 174 000) francs CFP à l'association BOULOUPARIS SOLIDARITE dans le cadre de sa participation au projet de ressourcerie.

Article 2:

La dépense est imputable au budget communal de l'exercice 2023 - chapitre 20 : immobilisations incorporelles.

Article 3:

L'association BOULOUPARIS SOLIDARITÉ devra fournir à la mairie de Boulouparis <u>au plus tard le 30</u> <u>juin 2024</u> les documents détaillés justifiant de l'utilisation de la somme perçue (bilan financier, bilan moral notamment).

A défaut de justificatifs, un titre de recettes sera susceptible d'être émis à son encontre pour restitution des sommes indûment perçues.

Article 4:

Le maire et le trésorier de la province Sud sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et affichée à la porte de la mairie.

Le maire	1 ^{er} adjoint	2 ^{ème} adjointe	4 ^{ème} adjointe
Pascal VITTORI	Karlheinz CREUGNET	Valérie TRAHAN	Valentine TOFILI
1 De la companya della companya della companya de la companya della companya dell	Augusta!		145
^{5ème} adjoint	^{6ème} adjointe	Conseillère municipale	Conseiller municipal
Henri POIROI	Josiane LECHANTEUR	Fabienne SANTACROCE	Yannick ROLLAND
I whi!	au	du tour de la constant de la constan	Jal Zi
Conseillère municipale	Conseiller municipal	Conseillère municipale	Conseiller municipal
Brigitte CLARISSE	David CARNICELLI	Marielle AUVRAY	Jean-Michel LAVAL
ConsejHere municipale	Conseiller municipal	Conseillère municipale	Conseiller municipal
Odette GEORGET	Jacques CHETAH	Carine THEVEDIN	Richard OLLIVIER
		and .	



Envoyé en préfecture le 05/09/2023

Reçu en préfecture le 05/09/2023

Publié le Nouvelle-Calédonie

ID: 988-200013092-20230901-16_2023-DE

Conseillère municipale	Conseiller municipal	Conseiller municipal	Conseillère municipale
Aude LEGRAS	Herve KIKI	Jérôme SIRET	Sandrine LODS
	wh.		flods
Conseiller municipal	Conseillère municipale	Conseiller municipal	
Philippe LEMAITRE	Sonia MAHOSSEM	Roger THEVEDIN	
Visa Certification caractère	exécutoire de la présente délib	ération en vertu de sa trans	mission à la SAS le/
Le maire			
Pascal VITTORI -			
11/25			

Envoyé en préfecture le 05/09/2023

Reçu en préfecture le 05/09/2023

Publié le

ID: 988-200013092-20230901-16_2023-DE